



DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FEVRIER 2025 :

0 Approbation du procès-verbal du dernier bureau du 27/11/2024

1 Affaires administratives et financières

- 1.1 Convention de mise à disposition du gymnase de PERIERS par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
- 1.2 Convention de mise à disposition d'un complexe sportif « Complexe sportif Sartilly », par la communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie au profit du SDIS
- 1.3 Don ENEDIS – véhicule KANGOO DF-440-ZE
- 1.4 Sortie de véhicules et matériels par cession
- 1.5 Sortie de biens par mise à la réforme
- 1.6 Marchés de fourniture d'électricité, gaz, fuel domestique et gaz propane - Modification des modalités de facturation - Autorisation de signature des avenants de transfert partiel (rapport sur table)

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du
13 FEV. 2025

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 12 FEV. 2025

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 6 février 2025 à 10h30, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 janvier 2025

Etaient présents : Mme GRASSET (en visioconférence), Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N° 1-1

Objet : Convention de mise à disposition du gymnase de PERIERS par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 6 février 2025 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 janvier 2025

Etaient présents : Mme GRASSET (en visioconférence), Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N° 1-2

Objet : Convention de mise à disposition d'un complexe sportif « Complexe sportif Sartilly », par la communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie au profit du SDIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre la communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 6 février 2025 à 10h30, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 janvier 2025

Etaient présents : Mme GRASSET (en visioconférence), Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N° 1-3

Objet : Don ENEDIS - véhicule KANGOO DF-440-ZE

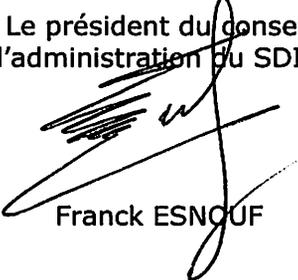
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don du véhicule KANGOO DF-440-ZE présenté en séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à l'intégration du bien estimé à 7 300 €.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 6 février 2025 à 10h30, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 janvier 2025

Etaient présents : Mme GRASSET (en visioconférence), Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N° 1-4

Objet : Sortie de véhicules et matériels par cession

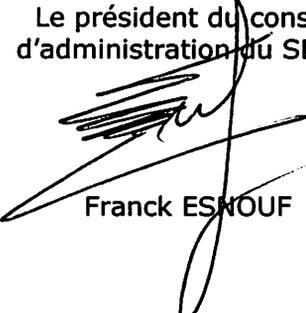
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la sortie des biens présentés en séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à la cession de ces biens au plus offrant.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

- Véhicules :

N°immobilisation	Imputation	VNC	Type	Marque	Type	Immatriculation
12VSAV0001 - 13VSAV0004	21561	0	VSAV	CITROEN	JUMPER	CE-583-HC
11VL0002	21828	0	VL	RENAULT	KANGOO	BA-356-QL
2010-3133/UGAP	21561	0	VSAV	CITROEN	JUMPER	BD-139-PR
DD-624-VX	21828	0	VL	RENAULT	CLIO IV	DD-624-VX
VL CX-365-DH	21828	0	VL	RENAULT	CLIO IV	CX-365-DH
DD-386-SP	21828	0	VL	RENAULT	CLIO IV	DD-386-SP
2253TQ50 - ANT2144232 - ANT2144449 - 2007-1820/MEUNIER - 2253TQ50-REPARATION18	21561 - 21568	37 655,44	EPSA	RENAULT	S 180	2253 TQ 50
ANT2144211 - ANT2144213 - ANT2144458 - ANT2144467 - 2005-1105/CAMIVA - 2006-1410/SIDES	21568	106,93	CCF	RENAULT	M 180	7364 TV 50
2010-2948/SCAUTO	21828	0	VL	RENAULT	KANGOO	AK-483-RF
DF-848-SX	21828	0	VRM	RENAULT	CLIO ESTATE	DF-848-SX
DH-693-LC	21828	0	VRM	RENAULT	CLIO ESTATE	DH-693-LC

- Matériels :

N°Immobilisation	CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année	Cause du Retrait / Usure , Casse Perte , Incendie , Obsolète , Vol
2006-1308/SFAT	EM	EXTRACTEUR FUMEE	FRANCE AIR	3	2005	OBSOLETE
11MATTECHN0005	SAINT LO	NETTOYEUR HP EC HDS 8/18-4M	KARCHER	1	14/10/2011	USURE
12ELECTRO00006	LESSAY	LAVE LINGE	FAURE	1	20/06/2012	USURE
2008-2194/GROUPE LEADER	CANISY	VENTILATEUR PRESSION POSITIVE	LEADER	1	01/03/2009	CASSE
2004-155/NEVEU et 2004-191/QUADRAT	EM	LOT 4 TABLES + 6 CHAISES		1		OBSOLETE
2008-2246/SDM PRO	SAINT SAUVEUR LENDELIN	NETTOYEUR HP EAU FROIDE	KARCHER	1	01/01/2009	USURE
2006-1705/SEFAC	EM	LOT DE 4 CHANDELLES 3 PIEDS 6T	SEFAC	1		OBSOLETE
	EM	LOT DE 4 CHANDELLES 4 PIEDS 10T	SEFAC	1		OBSOLETE
	EM	LOT DE 2 POUTRES DE MANUTENTION 4,8T MAXI	SEFAC	1		OBSOLETE
	EM	LOT DE 2 POUTRES DE MANUTENTION 4,8T MAXI	SEFAC	1		OBSOLETE
13OUTI0019	CARENTAN	NETTOYEUR HP EC HDS 7/16C	KARCHER	1	31/10/2013	USURE
12ELECTRO00006	LA HAGUE	LAVE LINGE	FAURE	1	20/06/2012	USURE

Certains de ces matériels, du fait de leur ancienneté, ne sont pas compris dans l'actif. Ils feront cependant l'objet d'une cession également. A titre indicatif, voici la liste des matériels concernés :

CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année	Cause du Retrait / Usure , Casse Perte , Incendie , Obsolète , Vol
EM	NETTOYEUR HP EC HDS 1239ER916	KARCHER	1	01/01/1989	USURE
EM	GROUPE ELECTROGENE THERMIQUE	SUZUKI	1		OBSOLETE

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20250206-DBU06022025_1-4-DE
Date de télétransmission : 12/02/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 6 février 2025 à 10h30, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 janvier 2025

Etaient présents : Mme GRASSET (en visioconférence), Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N° 1-5

Objet : Sortie de biens par mise à la réforme

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déclasser et de réformer les biens figurant dans les tableaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à la destruction de ces biens.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

N° d'inventaire	Libellé (reste du -x)	Année	Fournisseur	Référence		Valeur historique de l'immobilisation	Imputation	Cumul des Amortissements	VNC	Nouvelle VNC après la sortie
				Md	Bd					
12MEDI0016	APPAREIL D'EXAMEN DE LA VISION	2012	ESSILOR	4801	354	10 168,75	21568	10 168,75	0	0
12MEDI0017	APPAREIL DE SPIROMETRIE	2012	ESSILOR	4800	354	7 168,82	21568	7 168,82	0	0
12MEDI0015	ECG D'APTITUDE	2012	CORBEN	4682	344	5 651,10	21568	5 651,10	0	0
2008-2225/CORBEN	ATELLE A DEPRESSION	2008	CORBEN	3924	166	7 295,60	21568	7 295,60	0	0
2008-2231/DUMONT	ATELLE A TRACTION	2008	DUMONT	4049	177	2 272,40	21568	2 272,40	0	0
2008-2232/UGAP	ATELLE CERVICO	2008	UGAP	4048	177	492,51	2181	492,51	0	0
2008-2331/DIRECT MEDICAL	CIVIERE	2008	DIRECT MEDICAL	6783	292	1 390,35	21568	1 390,35	0	0
2010-3098/CORBEN	CIVIERE DE RELEVAGE	2010	CORBEN	7468	310	2 021,24	21568	2 021,24	0	0
12MEDI0013	ATELLE CERVICO THORACIQUE	2012	UGAP	4461	324	266,67	21568	266,67	0	0
2010-3087/UGAP	MATELAS A DEPRESSION	2010	UGAP	7384	299	5 061,95	21568	5 061,95	0	0
11MEDI0010	ATELLES AVEC SAC	2011	UGAP	5063	392	4 861,56	21568	4 861,56	0	0
2009-2670/UGAP	ASPIRATEURS A MUCOSITES TWIN	2009	UGAP	4678	185	910,81	21568	910,81	0	0
2009-2693/2MT	ASPIRATEUR DE MUCOSITE	2009	2MT	5299	202	2 849,95	21568	2 849,95	0	0
2009-2709/2MT	ASPIRATEUR DE MUCOSITE	2009	2MT	6026	230	569,99	21568	569,99	0	0
2010-2964/UGAP	Aspirateurs de mucosités	2010	UGAP	2740	107	1 821,63	21568	1 821,63	0	0
2004-15/NMEDICAL	Divers matériel médical	2004	N MEDICAL	231	18	1 859,01	21568	1 859,01	0	0
2004-174/NMEDICAL	5 otoscopes PICCOLIGHT OT B/1	2004	N MEDICAL	4353	205	359,80	21568	359,80	0	0
2004-175/NMEDICAL	5 otoscopes PICCOLIGHT OT B/1	2004	N MEDICAL	4354	205	359,80	21568	359,80	0	0
2010-2981/UGAP	Matériels Médicales	2010	UGAP	3471	134	1 152,05	21568	1 152,05	0	0

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20250206-DBU06022025_1-5-DE
Date de télétransmission : 12/02/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 6 février 2025 à 10h30, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 15 janvier 2025

Etaient présents : Mme GRASSET (en visioconférence), Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N° 1-6

Objet : Marchés de fourniture d'électricité, gaz, fuel domestique et gaz propane - Modification des modalités de facturation - Autorisation de signature des avenants de transfert partiel (rapport sur table)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

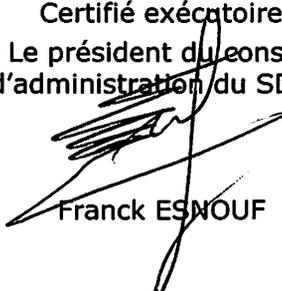
Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine en sa séance du 6 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** les nouvelles dispositions de facturation ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les avenants de transfert partiel permettant d'établir les factures au nom du SDIS pour les marchés suivants :
 - Marchés n° 2023-23147 et 2023-23148 : fourniture d'électricité (fin du marché le 31 décembre 2025) ;
 - Marchés n° 2023-23194 et 2023-23195 : fourniture de gaz (fin du marché le 31 décembre 2025) ;
 - Marché n° 2023-23514 : fourniture de fuel domestique (fin du marché le 31 décembre 2028 ou 200 000 litres) ;
 - Marché n° 2022-22324 : fourniture de gaz propane (fin du marché le 1^{er} octobre 2029 ou 2 000 litres).

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF